

ANNEXES

Département d'Indre-et-Loire
Commune de Richelieu

Enquête publique sur la
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ KNAUF INDUSTRIES OUEST
EN VUE DE LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS DE SON
ÉTABLISSEMENT SITUÉ À RICHELIEU

Août 2023 – novembre 2023

Références juridiques :

- Code de l'environnement : titre 1er du livre V (installations classées pour la protection de l'environnement) ; titre II du livre 1er (information et participation des citoyens) ; titre VIII du livre 1^{er}, notamment articles R.181-46 (procédures administratives),
- Décision n° E22000138/45 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans en date du 24 août 2023,
- Arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire en date du 31 août 2023, prescrivant l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale unique en vue de la modification d'installations.

Période d'enquête :

- du lundi 9 octobre 2023 à 8 h 30 au mardi 24 octobre 2023 à 12 h 45.

Permanences du commissaire enquêteur :

- le lundi 9 octobre de 8 h 30 à 11 h 30,
- le jeudi 12 octobre de 14 h à 17 h,
- le mardi 24 octobre de 9 h 45 à 12 h 45.

SOMMAIRE

Annexe 1 : procès-verbal de synthèse des observations	3
Annexe 2 : mémoire en réponse	7
Annexe 3 : arrêté préfectoral du 31 août 2023.....	12
Annexe 4 : publicité légale	16

Annexe 1 : procès-verbal de synthèse des observations

G. CAUDRELIER
Commissaire enquêteur

à

Ludovic GALERNE
Société KNAUF Industries Ouest
62, route de Chinon
37120 RICHELIEU

*Objet : enquête publique Richelieu
Remise du PV de synthèse*

Tours, le 27 octobre 2023

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le Procès-Verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique sur la demande présentée par votre société portant sur la demande d'autorisation environnementale unique en vue de la modification des installations de votre établissement situé à RICHELIEU.

Ainsi que vous le constaterez ce PV ne contient que mes propres observations.

En application de l'article R.123-18¹ du Code de l'Environnement, vous disposez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles. Sans réponse passé ce délai, je considérerai que vous avez renoncé à cette faculté. Votre réponse me permettrait cependant de mieux étayer mon rapport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

G. CAUDRELIER
Commissaire enquêteur

PJ : 1

¹ « (...) Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations. »

Département d'Indre-et-Loire

Commune de RICHELIEU

Enquête publique sur la

**DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
UNIQUE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ KNAUF
INDUSTRIES OUEST
EN VUE DE LA MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE SON ÉTABLISSEMENT SITUÉ À RICHELIEU**

Période de l'enquête : du lundi 9 octobre 2023 à 8 h 30
au mardi 24 octobre 2023 à 12 h 45

**PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES
OBSERVATIONS**

Référence : article R.123-18 du Code de l'Environnement

1 – Remarque générale sur la participation du public

J'observe tout d'abord que le projet n'a pas mobilisé le public puisque je n'ai pas eu d'observation orale, qu'aucune observation n'a été inscrite sur le registre d'enquête, qu'aucun courrier ne m'a été adressé ou remis en Mairie de Richelieu et qu'aucun message électronique n'a été transmis à l'adresse électronique de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il est difficile d'émettre des hypothèses quant au manque d'intérêt du public pour cette enquête. Son sujet, *demande d'autorisation environnementale unique en vue de la réorganisation de l'activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein de l'usine KNAUF de Richelieu*, tel qu'il apparaît sur les avis dans la presse, sur les affiches, sur les sites de la mairie de RICHELIEU et de la Préfecture d'Indre-et-Loire a pu écarter le public du fait de son intitulé même.

Imaginer que cette absence de participation du public serait liée à l'information réalisée auparavant par le maître d'ouvrage n'est pas fondée puisque KIO n'a pas fait de présentation du projet de réaménagement de ses activités, ni auprès des riverains, ni auprès des Conseils municipaux de Richelieu, Chaveignes, Champigny-sur-Veude ou Pouant. La société KIO n'en avait d'ailleurs nullement l'obligation.

Penser que le public n'a pas fait d'observations du fait d'un dossier épais et dense (près de 1300 pages), dont l'examen pouvait le rebuter, ne constitue pas non plus une explication. En effet, même pour feuilleter ledit dossier, personne ne s'est déplacé en mairie de RICHELIEU.

La présence ancienne de cette usine, bien implantée dans le paysage de la zone d'activités de Richelieu-Champigny-sur-Veude et le fait que le projet soit contenu dans les limites actuelles des installations, a pu sembler a priori sans conséquences sur les environs plus ou moins immédiats du site.

La raison de cette absence d'observations est sans doute également, et plus simplement, à rechercher aussi dans une désaffection plus générale du public pour la *chose publique*.

2 – Observations du public

Néant

3 – Observations du commissaire enquêteur

L'étude d'incidences (cf. pages 69 et suivantes du classeur 3/partie C) fait état de résultats de mesures de niveau sonore non satisfaisants. En effet le niveau d'émergence mesuré en 2021 en limite sud-est des installations (point ZER/L1) est non conforme.

Question n° 1

Comment envisagez-vous de remédier à cette situation ?

* * *

En matière de rejet des eaux pluviales l'étude d'incidences (cf. pages 15 et suivantes du classeur 3/partie C) il est précisé que « *le bassin a été dimensionné au niveau du point de rejet vers l'extérieur pour assurer le débit de fuite de 9 l/s défini par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013* ». Il est également indiqué que « *conformément au SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, il a ainsi été démontré que le bassin de confinement*

permettrait de tamponner les eaux pluviales à un débit de fuite de 3 l/s/ha pour une pluie de retour décennal en fonction de différentes durées de pluies considérées ».

Question n° 2

D'abord les unités utilisées ne sont pas les mêmes ; ensuite les préconisations du SDAGE, dès lors qu'elles sont plus contraignantes que celles contenues dans un arrêté préfectoral doivent être les seules applicables. Comment pouvez-vous sortir de cette contradiction technique apparente ou de ces normes divergentes en sachant qu'en tout état de cause le nouvel arrêté préfectoral à intervenir devra strictement respecter le SDAGE Loire-Bretagne ?

* * *

L'étude de dangers (cf. pages 128 et suivantes du classeur 2/partie B) met en évidence que les nouveaux aménagements nécessiteront plusieurs dérogations : l'une concerne la distance d'isolement minimum de 20 m entre la façade nord de la nouvelle zone de stockage et la limite de propriété (nord du site), une autre porte sur le prolongement de 0,50 m de la façade ouest du mur séparatif entre nouvelle zone de stockage et atelier moulage-zone stockage moules et sur l'absence de dépassement en toiture de 1 m du mur séparatif atelier moulage/zone montage/stockage moules, la dernière enfin traite de la mise en place d'une protection RIA².

Question n° 3

Il peut sembler paradoxal qu'à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale unique liée aux modifications d'aménagement du site plusieurs dérogations soient sollicitées. Les mesures justificatives proposées vous paraissent-elles réellement de nature à être accordées ? Si ces dérogations ne sont pas accordées que se passe-t-il concrètement pour les activités de la société KIO ?

* * * *

Je serai particulièrement attentif aux réponses qui seront apportées par le porteur de projet, dans le cadre de son mémoire en réponse. Elles me fourniront l'éclairage nécessaire pour établir mes conclusions motivées et donner un avis sur l'opportunité du projet.

Les réponses aux questions sont à faire parvenir au commissaire enquêteur sous quinzaine au plus tard (Gérard Caudrelier). Un envoi par messagerie électronique est également possible à

Gérard CAUDRELIER,
Commissaire enquêteur

Ludovic GALERNE,
Représentant de la société KIO

Richelieu, le 27/10/23

Richelieu, le 27/10/23

² Robinets d'Incendie Armés

Annexe 2 : mémoire en réponse



Richelieu, le 8 novembre 2023

Destinataire :

Commissaire Enquêteur
[REDACTED]
Monsieur Gérard CAUDRELIER
[REDACTED]

A l'attention de : Monsieur Gérard CAUDRELIER, Commissaire Enquêteur (Décision du Tribunal Administratif d'ORLEANS)

Affaire suivie et rédigée par :

Commissaire Enquêteur : Monsieur Gérard CAUDRELIER
KNAUF : Bertrand RUEL, Directeur d'usine (06.12.17.12.85) -
Ludovic GALERNE (02.47.93.63.73), Responsable QHSE

courriel : g.caudrelier@laposte.net
courriel : bertrand.ruel@knauf.com
courriel : ludovic.galerie@knauf.com

Objet : Mémoire en réponse aux observations à l'issue de l'enquête publique du lundi 9 octobre 2023 à 8 h 30 au mardi 24 octobre 2023 à 12 h 45.

Site concerné : KNAUF Industries Ouest sur la commune de Richelieu au regard des prescriptions applicables dans l'arrêté préfectoral du 04 juillet 2013 d'autorisation d'exploiter ainsi que l'arrêté préfectoral complémentaire en date du 13 octobre 2016

Monsieur CAUDRELIER,

Notre courrier fait suite à votre Procès-Verbal, daté du 27 Octobre 2023, relatif à l'enquête publique qui a donné suite à des observations à l'issue de celle-ci.

Ce courrier a pour objectif de mémoire de réponse aux dites observations du Procès-Verbal présentées par le commissaire enquêteur à l'entreprise KIO en date du 27 Octobre 2023.

KNAUF Industries Ouest apporte les réponses à chacune des 3 questions de ce PV :

Rappel de l'observation :

L'étude d'incidences (cf. pages 69 et suivantes du classeur 3/partie C) fait état de résultats de mesures de niveau sonore non satisfaisants. En effet le niveau d'émergence mesuré en 2021 en limite sud-est des installations (point ZER/L1) est non conforme.

Question n° 1

Comment envisagez-vous de remédier à cette situation ?

KIO (Knauf Industries Ouest) a procédé à une nouvelle cartographie de bruit au sein de l'atelier découpe (réalisée le 28/03/2023), en collaboration avec la CARSAT et le CIRCOP, dans le but d'identifier les sources de bruit. Effectivement, le point de mesure de bruit dans l'environnement ZER/L1 se situe à une vingtaine de mètre de cet atelier de production.

A la réception du rapport de bruit, certains axes de travail ont été identifiés à court terme, pour supprimer certaines nuisances de l'atelier.

KNAUF Industries Ouest – 62 Route de Chinon – F-37120 Richelieu
Siret 390 942 415 000 30 - Tél. : 02 47 93 63 63 – Fax : 02 47 58 15 66
Siège social : KNAUF Industries Ouest – ZI – F-56160 Guémené sur Scorff
SAS au capital de 7 007 000 € - RCS Lorient B 390 942 415 – Siret 390 942 415 00022 - APE 2222 Z -
E-mail: info@knauf-industries.com · www.knauf-industries-solutions.com

KIO procédera à une étude technique et financière des solutions envisageables associé d'un planning de réalisation.

Les axes de travail à moyen terme se porteront :

- sur le capotage dans le but d'insonoriser les broyeurs de PSE
- sur l'isolation thermique et phonique de la façade SUD de l'atelier découpe, source des émergences vers l'extérieur.

En matière de rejet des eaux pluviales l'étude d'incidences (cf. pages 15 et suivantes du classeur 3/partie C) il est précisé que « le bassin a été dimensionné au niveau du point de rejet vers l'extérieur pour assurer le débit de fuite de **9 l/s** défini par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2013 ». Il est également indiqué que « conformément au SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027, il a ainsi été démontré que le bassin de confinement permettrait de tamponner les eaux pluviales à un débit de fuite de **3 l/s/ha** pour une pluie de retour décennal en fonction de différentes durées de pluies considérées ».

Question n° 2

D'abord les unités utilisées ne sont pas les mêmes ; ensuite les préconisations du SDAGE, dès lors qu'elles sont plus contraignantes que celles contenues dans un arrêté préfectoral doivent être les seules applicables. Comment pouvez-vous sortir de cette contradiction technique apparente ou de ces normes divergentes en sachant qu'en tout état de cause le nouvel arrêté préfectoral à intervenir devra strictement respecter le SDAGE Loire-Bretagne ?

. Pour mémoire, le débit de fuite de 9 l/s est issu de l'art 4.3.5 de l'AP du 04/07/2013 dont ci-après extrait :

Point de rejet vers le milieu récepteur codifié par le présent arrêté	N°3
Coordonnées Lambert II étendu	X = 447104, 64 ; Y = 2227285,22
Nature des effluents	Eaux pluviales
Débit de fuite (l/s)	9 l/s

Ce débit de fuite est à considérer comme une donnée d'entrée applicable au site jusqu'à modification / amendement de cette disposition par arrêté préfectoral complémentaire ou abrogation de l'AP du 04/07/2013 par un nouvel Arrêté préfectoral d'autorisation pour le site

Comme indiqué en Annexe 12 du dossier (Analyse conformité vs APG E 2663 nouvelle zone stockage PSE VF140223), historiquement :

« dans le cadre du DDAE 2012, conformément aux dispositions en vigueur (NDLR : au moment de la rédaction du dossier), le bassin de confinement Eaux d'extinction de capacité 2112 m3 avait été dimensionné afin de satisfaire les 3 objectifs suivants :

- le confinement des eaux d'extinction d'incendie,
- le confinement des eaux pluviales sur la base d'une pluie décennale,
- le tamponnement des eaux pluviales dimensionné sur la base de deux évènements pluvieux : pour une pluie annuelle avec un débit de fuite égal à 0,5 l/s/ha et pour un fort épisode pluvieux avec un débit de fuite égal à 21 l/s/ha.

Le volume du bassin avait été défini en retenant le maximum des 3 volumes ainsi dimensionnés. »

Dans le cadre de l'examen de complétude du dossier par l'Inspection des Installations Classées, celle-ci dans le cadre de son courrier de demande de compléments du 14/04/23 a indiqué dans son observation n°8 :

KNAUF Industries Ouest – 62 Route de Chinon – F-37120 Richelieu
Siret 390 942 415 000 30 - Tél. : 02 47 93 63 63 – Fax : 02 47 58 15 66
Siège social : KNAUF Industries Ouest – ZI – F-56160 Guémené sur Scorff
SAS au capital de 7 007 000 € - RCS Lorient B 390 942 415 – Siret 390 942 415 00022 - APE 2222 Z -
E-mail: info@knauf-industries.com · www.knauf-industries-solutions.com

8	Annexe 12 (art.3,4 de l'AMPG 2663) et partie incidence sur les rejets en eau de l'étude d'incidence	Il est indiqué dans le dossier que dans le cadre du DDAE 2012, conformément aux dispositions en vigueur, le tamponnement des eaux pluviales avait été dimensionné sur la base de 2 événements pluvieux : pour une pluie annuelle avec un débit de fuite égal à 0,5 l/s/ha et pour un fort épisode pluvieux avec un débit de fuite égal à 21 l/s/ha. Or, le SDAGE 2022-2027, en vigueur, impose dans sa disposition 3D-2, un
		débit de fuite maximal de 3l/s/ha pour une pluie décennale. Vérifier la conformité des dimensionnements réalisés dans le cadre du DDAE 2012 avec la réglementation actuellement en vigueur.

Sur la base de la disposition 3D-2 du SDAGE 2022-2027 fixant le débit de fuite maximal de 3 l/s/ha pour une pluie décennale, il a donc été vérifié que ce débit de fuite était bien respecté et ce suivant des hypothèses de durée de pluie décennale différentes.

Cette vérification du dimensionnement du bassin de confinement fait l'objet de l'Annexe 25 du dossier - Note d'examen des dispositions existantes de régulation des Eaux pluviales.

(cf. extrait Conclusion de la note ci-après) :

<p>4 → Examen de la capacité du site à réguler les épisodes pluvieux ¶</p> <p>¶ Le site KIO est équipé d'un bassin de régulation des eaux pluviales de capacité 2°112 m³ faisant également office de bassin de rétention des eaux incendie en cas de sinistre sur le site. ¶</p> <p>¶ Pour des pluies de retour décennal, les volumes à confiner pour garantir un débit de fuite de 3 l/s/ha sont les suivants en fonction de la durée de pluie°: ¶</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ → Pluie de 6 à 60 min°: Volume maximum à confiner 547,4 m³, ¶ ✓ → Pluie de 60 à 360 min°: Volume maximum à confiner 644,9 m³, ¶ ✓ → Pluie de 360 à 5760 min°: Volume maximum à confiner 607,3 m³. ¶ <p>¶ Ces évaluations tiennent compte des surfaces imperméabilisées au terme du projet, soit avec une augmentation de 2,8 % des surfaces imperméabilisées par rapport à celles répertoriées dans l'AP-04/07/13. ¶</p> <p>Compte tenu de la capacité du bassin de 2°112 m3, le site sera donc au terme du projet en capacité à tamponner les eaux pluviales par le bassin de confinement afin de respecter l'objectif de 3 l/s/ha pour une pluie de retour décennal. ¶</p>
--

L'étude de dangers (cf. pages 128 et suivantes du classeur 2/partie B) met en évidence que les nouveaux aménagements nécessiteront plusieurs dérogations : l'une concerne la distance d'isolement minimum de 20 m entre la façade nord de la nouvelle zone de stockage et la limite de propriété (nord du site), une autre porte sur le prolongement de 0,50 m de la façade ouest du mur séparatif entre nouvelle zone de stockage et atelier moulage-zone stockage moules et sur l'absence de dépassement en toiture de 1 m du mur séparatif atelier moulage/zone montage/stockage moules, la dernière enfin traite de la mise en place d'une protection RIA¹.

Question n° 3

Il peut sembler paradoxal qu'à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale unique liée aux modifications d'aménagement du site plusieurs dérogations soient sollicitées. Les mesures justificatives

¹ Robinets d'Incendie Armés



proposées vous paraissent-elles réellement de nature à être accordées ? Si ces dérogations ne sont pas accordées que se passe-t-il concrètement pour les activités de la société KIO ?

En ce qui concerne ces dérogations, KIO sollicite celles-ci mais propose des mesures compensatoires qui favorisent des protections collectives au détriment du coût de ces dernières car il est parfois impossible, dans un bâtiment industriel existant, de pouvoir respecter, d'un point de vue purement technique, les exigences :

- Distance d'isolement minimum de 20m :

Le bâtiment étant à environ 3 mètres de la limite de propriété NORD et directement derrière celle-ci se trouve la route départementale. KIO a fait construire un écran thermique toute hauteur afin de contenir tous les flux thermiques, à effets létaux, dans le but de protéger les tiers (véhicules, piétons) qui se trouveraient le long de cette voie et qui seraient dans le flux thermique, permettant ainsi de contenir, à l'intérieur du site, les effets thermiques en cas d'incendie et cela pendant une durée de 2h. Cet écran permet de justifier le non-respect de la distance des 20 m. (Nota : dans le projet de notre nouvel arrêté, il précise que cette exigence ne s'applique pas)

- Non dépassement verticale de 1m et horizontale de 0.5m :

KIO a simulé grâce à l'outil réglementaire FLUMILOG, la mesure compensatoire de ces deux dépassements par un prolongement bi-latéral de 1m du mur séparatif, complété d'une bande incombustible en toiture de 5 m de largeur de part et d'autre également. La mesure compensatoire proposée, calculée via flumilog, a permis de valider la nouvelle solution technique qui répond aux mêmes attentes. De plus, comme précisé précédemment, l'exigence de dépassement verticale de 1m en toiture n'était techniquement pas possible dans un « vieux » bâtiment industriel actuel.

- Pour la protection RIA :

Cette demande de dérogations fait suite aux échanges de KIO, la DREAL 37-41, le sous-préfet et le SDIS37 lors d'une séance en DREAL en Mars 2021. Il a été préféré une solution de sprinklage (plus performante en termes de réactivité et dont le fonctionnement est indépendant de la présence du personnel sur le site) afin de mieux protéger les salariés, et de se prémunir de toute propagation d'un départ de feu. Pour rappel l'installation Sprinkler prévue au terme de l'installation a pour but, non seulement, de limiter la propagation mais aussi et surtout d'éteindre un début d'incendie grâce à son dimensionnement.

En conséquence, toutes ces demandes de dérogations sont en mesure d'être acceptées et sont à cette heure incluses dans le projet du nouvel arrêté Préfectoral proposé par la DREAL.

Si ces dérogations n'étaient pas acceptées, cela viendrait s'ajouter à une situation actuelle compliquée pour KNAUF INDUSTRIES en France puisque d'ici fin d'année 2023, 4 voire 5 de nos 19 sites de production français vont être fermés entraînant la suppression de 123 emplois sur la France (<https://www.usinenouvelle.com/article/le-plasturgiste-knauf-industries-pret-a-fermer-quatre-de-ses-sites-en-france.N2147692>).

Les répercussions de la pandémie de Covid-19, les tensions géopolitiques telles que la guerre en Ukraine, les coûts élevés de l'énergie et des matières premières ainsi que les changements dans les habitudes des consommateurs ont contribué à la situation actuelle.

De même, il règne une certaine incertitude vis-à-vis de notre devenir en rapport à la pression mise sur notre matériau (plastique le plus souvent à usage unique) et le phénomène de « plastic bashing ». Le cadre législatif actuel ne nous garantit aucune continuité d'activité à moyenne échéance

KNAUF Industries Ouest – 62 Route de Chinon – F-37120 Richelieu
Siret 390 942 415 000 30 - Tél. : 02 47 93 63 63 – Fax : 02 47 58 15 66
Siège social : KNAUF Industries Ouest – ZI – F-56160 Guémené sur Scorff
SAS au capital de 7 007 000 € - RCS Lorient B 390 942 415 – Siret 390 942 415 00022 - APE 2222 Z -
E-mail: info@knauf-industries.com · www.knauf-industries-solutions.com



Tous ces facteurs ne vont pas dans le bon sens pour conforter l'actionnaire à continuer à investir dans ses usines en France.

C'est pourquoi, les demandes d'aménagement et de dérogations que nous demandons avec les mesures compensatoires équivalentes et pertinentes, nous semblent concrètement admissibles.

En espérant avoir apportées les réponses suffisamment claires à vos observations,

M. RUEL Bertrand, Directeur d'Usine & **M. Ludovic GALERNE** se tiennent à votre disposition pour tout renseignement ou information complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur CAUDRELIER en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Sébastien DA SILVA-INACIO
Directeur Général de la société
KNAUF Industries France

Annexe 3 : arrêté préfectoral du 31 août 2023



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

d'ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la modification des installations de son établissement situé à Richelieu

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le titre I^{er} du livre V du code de l'environnement : installations classées pour la protection de l'environnement, parties législative et réglementaire ;
- Vu** le titre II du livre I^{er} du code de l'environnement : information et participation des citoyens ;
- Vu** le titre VIII du livre I^{er} du code de l'environnement : procédures administratives et notamment l'article R. 181-46 ;
- Vu** le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu** l'arrêté préfectoral no 19715 du 4 juillet 2013 relatif à la poursuite de l'exploitation d'une usine de transformation de polystyrène expansé soumise à autorisation par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST au 62 route de Chinon à Richelieu ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 20395 du 13 octobre 2016 relatif à la poursuite de l'exploitation d'une usine de transformation de polystyrène expansé soumise à enregistrement par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST au 62 route de Chinon à Richelieu ;
- Vu** la décision préfectorale du 21 mai 2021 de non soumission à évaluation environnementale après examen au cas par cas de la demande enregistrée sous le numéro 037-2021-004 présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé sur son site de Richelieu, en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;
- Vu** la demande présentée le 28 février 2023, complétée le 20 juillet 2023, par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST, dossier comportant une étude d'incidences et une actualisation de l'étude de dangers du site ;
- Vu** le rapport de recevabilité de l'inspection des installations classées de la DREAL Centre-Val de Loire en date du 31 juillet 2023 ;
- Vu** la décision du tribunal administratif d'Orléans n° E23000138/4S du 24 août 2023 portant désignation d'un commissaire enquêteur et d'un suppléant ;
- Considérant** que le dossier soumis à examen au cas par cas comportant de nombreuses demandes d'aménagement des prescriptions applicables concernant la sécurité incendie et ne démontrant pas l'adéquation entre les mesures de protection contre l'incendie proposées et les risques liés aux matières stockées et manipulées, la modification projetée a été jugée significative au titre de l'article R. 181-46 du code de l'environnement et devant être soumise à une procédure de demande d'autorisation environnementale unique ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande du pétitionnaire à une enquête publique de 15 jours conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'environnement ;

Considérant que le dossier est complet et recevable ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1 er — Objet et durée de l'enquête

La demande présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein de son usine située au 62 route de Chinon à Richelieu, sera soumise à une enquête publique de 15 jours en mairie de Richelieu.

Article 2 — Dates de l'enquête .

L'enquête sera ouverte le lundi 9 octobre 2023 à 8 h 30 et close le mardi 24 octobre 2023 à 12 h 45.

Article 3 — Commissaire enquêteur

M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite, a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

M. Pascal HAVARD, retraité de la fonction publique hospitalière, a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Article 4 — Publicité de l'enquête

a) Un avis publié en caractères apparents, annonçant cette enquête sera affiché quinze jours au moins avant son ouverture et pendant toute la durée de celle-ci par les soins du maire de Richelieu aux lieux habituels d'affichage en mairie.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces mesures de publicité, par une attestation du maire qui sera adressée à l'issue de l'enquête au bureau de l'environnement de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Le même avis sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête par les soins des maires de Champigny-sur-Veude, Chaveignes et Pouant (86), communes concernées par le rayon d'affichage d'un kilomètre, en mairie et dans les lieux publics de manière à assurer une bonne information des tiers.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces mesures de publicité par des attestations des maires, adressées à l'issue de l'enquête au bureau de l'environnement de la préfecture d'Indre-et-Loire.

b) Dans les mêmes conditions de délai et de durée, la société KNAUF INDUSTRIES OUEST procédera à l'affichage du même avis a minima sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches, en caractères noirs sur fond jaune, doivent être visibles et lisibles des voies publiques, mesurer au moins 42 x 59,4 cm (format A2) et comporter le titre "AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE" en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur.

c) Cet avis sera également inséré par le préfet d'Indre-et-Loire et aux frais du pétitionnaire, dans deux journaux diffusés dans le département d'Indre-et-Loire et dans deux journaux diffusés dans le département de la Vienne quinze jours minimum avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

d) Cet avis sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire :<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Article 5 - Consultation du dossier

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de Richelieu pendant la durée de l'enquête fixée à l'article 2 du présent arrêté.

Pendant ce délai, les personnes intéressées pourront en prendre connaissance, sauf fermeture exceptionnelle de la mairie, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h 45 et de 14 h à 17 h, les mardis, de 8 h 30 à 12 h 45 et les samedis de 10 h à 12 h.

Conformément à l'article L. 123-12 du code de l'environnement, un accès gratuit au dossier est également garanti pendant la durée de l'enquête par un poste informatique en mairie de Richelieu.

Article 6 - Observations et propositions du public

Durant le même temps, un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public en mairie de Richelieu.

Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Richelieu.

Ils pourront également les formuler par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@indre-etloire.gouv.fr en précisant en objet « enquête KNAUF ».

Elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Article 7 - Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Richelieu:

- le lundi 9 octobre 2023, de 8 h 30 à 11 h 30 ;
- le jeudi 12 octobre 2023, de 14 h à 17 h ;
- le mardi 24 octobre 2023, de 9 h 45 à 12 h 45.

Article 8 - Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai visé à l'article 2, le registre d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Article 9 - Procès-verbal du commissaire enquêteur et observations éventuelles du demandeur

Après clôture des registres d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 10 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmet à la préfecture d'Indre-et-Loire (bureau de l'environnement) le registre, les pièces annexées et le dossier d'enquête, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à la présidente du tribunal administratif.

Dès réception, la copie de ce rapport et des conclusions sera adressée au pétitionnaire et aux maires des communes concernées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de l'État d'Indre-et-Loire dès leur réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, après l'enquête publique et dès leur réception, prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture d'Indre-et-Loire (service d'animation interministérielle des politiques publiques - bureau de l'environnement), et en mairie de Richelieu.

Article 11 - Consultation des collectivités territoriales intéressées par le projet

Le conseil municipal de la commune de Richelieu est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Les conseils municipaux des communes de Champigny-sur-Veude, Chaveignes et Pouant et le conseil communautaire de la communauté de communes Touraine Val de Vienne sont appelés également à donner un avis sur la demande d'autorisation, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 12 — Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Article 13 - Personne responsable du dossier

La personne responsable du projet faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Ludovic GALERNE, responsable QHSE (tél. : 02 47 93 63 73 - courriel : ludovic.galerie@knauf.com).

Article 14 - Exécution

La secrétaire générale de la préfecture d'Indre-et-Loire, les maires de Richelieu, Champigny-sur-Veude, Chaveignes et Pouant le président de la communauté de communes Touraine Val de Vienne et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tours, le 31/08/2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général adjoint de la préfecture,

Guillaume SAINT-CRICQ

A blue ink signature of Guillaume SAINT-CRICQ, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

VÉHICULES DE LOISIRS

Camping car Capucine



Achète cash meilleur prix, tous types camping-car, fourgon aménagé, caravane, camion magasin (même avec infiltration), utilitaire, 4x4, cabriolet, avec ou sans CT, se déplace 7/77. Paiement sécurisé. 06.59.50.45.26

Voitures de collection

Vends GSA Break 1980 à restaurer, 110 000 km d'origine. 06.80.13.07.70
Vend Renault Celta 4, année 1937, état d'origine, noir, toujours dormi à l'abri. 06.58.67.40

UTILITAIRES

Citroën



Berlingo HD100 M CLUB, AdBlue, Attelage de remorque Bluetooth, Clim., Double de ciel, Gyrophare, Limiteur vitesse, porte ar 180° tôles, Porte latérale B, Radar arrière détection obstacles, Radio, Régulateur vitesse, Rétroviseurs électriques, Séparation de cabine pleine. Prix 10 300 € HT Solt 12 600 € TTC Joubert Occasions Parcay-Meslay 02.47.56.07.73 - 06.87.67.50.06. Siren 49703577 www.joubert-occasions.fr



Jumpy 29 L1H1 HDI 90 FAP Business, aménagement int fourgon (étageres et autres), Bluetooth, Clim., Double de ciel, GPS, Limiteur régulateur vitesse, Ordi de bord, porte ar 180° tôles, Radar arrière de détection obstacles, Radio, Rétroviseurs électriques, Séparation de cabine pleine. Notant multi-fonctions, Prix 12 500 € HT Solt 15 000 € TTC Joubert Occasions Parcay-Meslay 02.47.56.07.73 - 06.87.67.50.06. Siren 49703577 www.joubert-occasions.fr

MOTO

Moto de collection

Vend honda 500CX, 1980, bivoeur, 40 000 km, pas de frais à prévoir, 3 000 euros à débattre. 06.99.28.25.94

DIVERS

Pièces détachées auto

Vide-grange 45 rue Marcel Cachin, 37700 St-Pierre-des-Corps, mécanicien retraité vend pièces automobiles diverses Citroën (moteur ZCV complet + accessoires), Tracção (boîte vitesses + démarreur, dynamo, + accessoires), pièces 204, pièces R16, pièces 205, pièces Pontiac Fiero, portes ZCV, Ami 8, Tracção, capots et ailes avant 205, feux gabarits divers. Visite samedi 23/09, 9h12h et 14h/18h, - dimanche 24/09, 9h12h.

Publications d'Annonces Officielles & Légales

Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aofn@communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com
Publication par CB sécurisée

nr-legales.com

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique

Pro MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com
Tel : 02 47 61 51 11
support@pro-mpp.com

Légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aofn@communication.fr - Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1
Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de suppression du passage à niveau n°234 sur la commune de CHINON

Il sera procédé sur la commune de Chinon à une enquête publique portant sur la demande de suppression du passage à niveau n°234 au kilomètre 205 + 047 sur la ligne reliant Les Sables-d'Ordonne à Tours sur le territoire de la commune de Chinon. Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, **lundi 2 octobre 2023 à 9 heures** au mardi **17 novembre 2023 à 12 heures** aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Chinon.

Monsieur Hugues NICOLAS est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Philippe GERBAUT, spécialiste passages à niveau, mail : philippe.gerbaut@nseae-anc.fr - adresse postale : SNCF RESEAU (Établissement Infogate Centre) 25 rue Fabienne Landy 37100 Saint-Pierre-des-Corps. Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre déposé en mairie de Chinon sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, ou elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-04@surleau@indre-et-loire.gouv.fr. Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chinon :
- le **lundi 2 octobre 2023 de 9h à 12h**
- le **samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h**
- le **mardi 17 octobre 2023 de 9h à 12h**
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture à la mairie de Chinon pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour l'ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Patoureaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement des périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P. Noyant Pouzay Troques.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P. Noyant Pouzay Troques, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'installation de périmètres de protection du forage des Patoureaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable **9 octobre 2023 à 9h00** au **8 novembre 2023 à 17h00** en mairie de Noyant-de-Touraine. Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-04@surleau@indre-et-loire.gouv.fr. Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :
- le **lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00**
- le **mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00**

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Michel Forgone (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - maine@noyant-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

DIVERTO

Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, les encarts suivants :

JANET - DABRIGNON - BROSSET VAL DE LOIRE
LES JARDINS DE SAINT-LUC - VERRIER STORES

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du **lundi 9 octobre 2023 à 8h30** au **mardi 24 octobre 2023 à 12h45** sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits fins en polystyrène expansé au sein d'un ancien usin 2 située au 62 route de Chinon à Richelieu.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les **lundis, mercredis, jeudis et vendredis**, de **8h30 à 12h45** et de **14h à 17h**, les **lundis**, de **8h30 à 12h45** les **samedis** de **10h à 12h**.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier électronique adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique : pref-04@indre-et-loire.gouv.fr précisant « enquête KNAUF ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDERELIER, adjoint au directeur régional de développement durable et environnement à la SNCF en retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant. M. Gérard CAUDERELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :

le **lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30**,
le **jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h** et
le **mardi 24 octobre 2023 de 9h à 12h45**.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est, Ludovic GALERNE, spécialiste GHSI (02 47 93 63 73 - ludovic.galerne@knauf.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05/09/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée « Dénomination sociale : **JD Production Capital social** : 3.000 euros Siège social : Place Jean Moulin 37290 PREUILLY SUR CLAISE Objet : La production audiovisuelle, la production de films institutionnels et publicitaires, la production cinématographique, l'acquisition, l'exploitation, la distribution, l'édition, la diffusion sous quelques formes que ce soit, et par quelque moyen que ce soit des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques, musicales, théâtrales, cinématographiques, audiovisuelles sous quelques formes qu'elles se présentent.

Président : Monsieur James VERGES demeurant place Jean Moulin 37290 PREUILLY sur CLAISE Directeur Général : Madame Laure VERGES et Madame Andréa VON THEOBALD demeurant Place Jean Moulin 37290 PREUILLY SUR CLAISE Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Disposer d'au moins une Clause d'agrément (le cas échéant) et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : agrément préalable à la collectivité des associés statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TOURS.Pour avis.

CDC HABITAT SOCIAL (SA D'HM)

En application des articles L 443-12, R 443-12 et D443-12-1 du CCH, Vingt 3 appartements en Résidence Deslandres, 123 rue Deslandres à TOURS (37000) -T3, Lot 2, UG 62450, surface de 66 m² au rez-de-chaussée.DPE : C - Classe Climat : C - montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 551 € et 745 €, année de référence 2021 (abonnement compris). Prix : 150 000 €. Possibilité box au prix de 13000€ ou stationnement sous-sol au prix de 8000€ en fonction des disponibilités.

-T1, Lot 3, UG 62451, surface de 32,5 m² au Rez-de-chaussée. DPE : D - Classe Climat : E; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 598€, année de référence 2015 (abonnement compris).

-T2, Lot 10, UG 62458, surface de 50,4 m² au 2e étage. DPE : C - Classe Climat : D; montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 682€, année de référence 2015 (abonnement compris).

Prix : 115 400 €.

Les informations sur les risques auxquels ce(s) bien(s) est exposé(s) sont disponibles sur le site Géorisques : www.gerisques.gouv.fr.

Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 122. Pas de procédure en cours. Quitte à des charges annuelles estimées pour Lot 2 : 2360€, Lot 3 : 1122€ et Lot 10 : 1938 €.

Contact : CDC HABITAT Ventès - Sandra MIENS
Tél : 09 74 48 52 21 - sandra.miens@cdchabitat.fr

Date limite de remise des offres : 23/10/2023. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courrier (sandra.miens@cdchabitat.fr) ou par courrier RAR (CDC Habitat - DSGO ventès - Mme MIENS - 30 av Pierre Mendès France - 75013 PARIS) la date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.



8-10 rue de la Tuilerie

37550 Saint-Avertin

LES CLES DE LUCIE

Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 9 000 €

Siège social : 17 chemin de Hausseped 37130 LANGEAIS

Transférée au 25 rue des Passermentiers 37270 VERETZ

Par décisions du 19/09/2023, l'associé unique a déclaré :

- de transférer le siège social aux activités de petits travaux, entretiens de logements, conciergerie, toutes prestations de services liées aux activités précédentes ; modification de l'article 2 des statuts ;

- de transférer le siège social du 17 chemin de Hausseped 37130 LANGEAIS au 25 rue des Passermentiers 37270 VERETZ ; modification de l'article 4 des statuts

- et de transformer la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'une entité nouvelle et à adopter le texte des statuts qui régissent désormais la Société, Dénomination de la Société, durée et dates d'ouverture et de clôture de son exercice social inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 2000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune. Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par Mme Lucie BENAVENTE, Présidente. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par Mme Lucie BENAVENTE, associée unique, demeurant 17 chemin de Hausseped 37130 LANGEAIS. Pour avis.

Annances Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses hebdomadaires... E-mail : aol@nr-communication.fr

Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé...

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 8h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

L'inspecteur est ouvert en mairie de Richelieu pour le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique pref-ep@indre-et-loire.gouv.fr

M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu : le lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30, le mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17h et le mercredi 11 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est : Ludovic GALERIE, responsable QHSE (02 47 83 63 73 - ludovic.galerie@knauf.com). Selon les dispositions de l'article R. 122-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation d'un forage des Puits-reaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcellaire pour l'établissement de permis de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Troques.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Troques, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'instauration de périmètres de protection du forage des Puits-reaux à Noyant-de-Touraine.

Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LEMESTIER est désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur. Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :

https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loisireau@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine : - Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 - Le mardi 10 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Fournier (président du SIAEP) : 02 47 85 05 03 - mairie@noyant-de-touraine.fr

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.



ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FONDETTES

Par arrêté A2023171 du 6 septembre 2023, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n°4 du plan local d'urbanisme (PLU) de Fontettes.

Au terme de cette enquête, le projet de modification n°4 du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.

A cet effet, M. TONNELLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Mme DUPUY en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Fontettes, siège de l'enquête publique, durant 36 jours, du jeudi 12 octobre 2023 à 9h00 au jeudi 16 novembre 2023 à 17h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Fontettes : www.fontettes.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Fontettes aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Fontettes, 35 rue Eugène Gouin - CS 60019 - 37200 Fontettes. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.fontettes@tours-metropole.fr

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Fontettes : www.fontettes.fr

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Fontettes : - jeudi 12 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ; - mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 ; - jeudi 16 novembre 2023 de 14h30 à 17h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Fontettes pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Fontettes et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Fontettes.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone à la Direction de l'aménagement urbain de la Mairie de Fontettes au 02 47 88 11 30 ou par courrier électronique à : urbanisme@fontettes.fr

Préfecture d'Indre-et-Loire

Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau des Collectivités Locales

AVIS D'ENQUETE

Par arrêté préfectoral du 12 septembre 2023, la préfecture d'Indre-et-Loire a prescrit une enquête publique relative au projet de modification des limites territoriales des communes de Château-la-Vallière et Couseme.

L'enquête se déroulera durant 15 jours à la mairie de Château-la-Vallière du lundi 2 octobre 2023 au lundi 16 octobre 2023 inclus.

Monsieur Christian CALENGE, professeur agrégé de géographie à la retraite, est désigné en tant que commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Château-la-Vallière et formuler ses observations aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- Soit en les consignait dans un registre ouvert à cet effet par la mairie, côté et partagé par le commissaire-enquêteur.

- Soit en les adressant par écrit à la mairie de Château-la-Vallière à l'attention de M. Calenge, commissaire-enquêteur qui les annexera au registre.

- Soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse suivante : plu_enquete-publique_chateauvalliere@orange.fr

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Château-la-Vallière.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra en personne ses observations à la mairie de Château-la-Vallière lors des permanences suivantes :

- lundi 2 octobre 2023 de 9h à 12h
- mardi 10 octobre 2023 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Château-la-Vallière ainsi qu'à la préfecture au Bureau des Collectivités Locales où toute personne pourra être autorisée à prendre connaissance.



PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande de suppression du passage à niveau n°234 sur la commune de CHINON

Il sera procédé sur la commune de Chinon à une enquête publique portant sur la demande de suppression du passage à niveau n°234 au kilomètre 205 + 047 sur la ligne reliant Les Sables-d'Olonne à Tours sur le territoire de la commune de Chinon.

Le dossier d'enquête sera consultable par toutes les personnes intéressées, lundi 2 octobre 2023 à 9 heures au mardi 17 novembre 2023 à 12 heures aux jours et heures d'ouverture au public de la Mairie de Chinon.

Monsieur Hugues ROLLET désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par Monsieur Philippe GERBAUT, spécialiste passages à niveau, mail : philippe.gerbaut@ressau.sncl.fr - adresse postale : SNCF RESEAU (Etablissement Infrapole Centre) 25 rue Fabienne Landy 37700 Saint-Pierre-des-Corps

Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire :

https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre est proposé en mairie de Chinon sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Chinon : - Le mardi 2 octobre 2023 de 9h à 12h - Le samedi 7 octobre 2023 de 9h à 12h - Le mardi 17 octobre 2023 de 9h à 12h

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture à la mairie de Chinon pendant un an après la date de clôture de l'enquête.

Vue des sociétés

TRIS-PROTEA SARL au capital social de 5 000 €. Siège social 208, Boulevard Carnot 92420 MOULVAUX - 952 706 159 RCS LILLE-METROPIE

Par décisions unanimes des associés du 11.09.23, il a été décidé de transférer le siège social à TOURS (37000) 1 Bis, Rue Marcas, à compter du 11.09.23. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de TOURS. Pour avis.

CM & B COTTEREAU MEUNIER BARDON
SONNET CHEFNEUX ET ASSOCIES

19 avenue de Grammont - 37000 TOURS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LS Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 26 quai de la Gare du Canal 37000 TOURS
890 559 523 RCS TOURS

Siège de liquidation : 26 quai de la Gare du Canal 37000 TOURS

Par décision du 15 juillet 2023, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Monsieur Mathias LE SAUX, demeurant 199 bis rue Auguste Chevalier, 37000 TOURS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier qu'il us de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30 avril 2023.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de TOURS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés, et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le liquidateur

ALTANOT NOTAIRES TOURS NORD

104, Avenue André Maginot 37100 TOURS

GARAGE DU PONT - SARL au capital social de 2 000 Euros
Siège social : 28 rue Georges Mahoudeau 37000 TOURS
RCS TOURS 790 891 808

Aux termes de l'acte de cession de parts sociales reçu par Me Aurélie NEVEU notaire le 4/10/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Cogérant pour une durée illimitée, à compter du même jour Monsieur Mathieu ETIENNE demeurant à LOUANS (37303) 33 rue Principale.

Pour avis.

CESSION FONDS

Suivant acte sous seing privé du 30.04.2023, la SASU LAVEAU CHRISTOPHER, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros dont le siège social est situé "3 Vallée de la Verrière" 37500 THIZAY, immatriculée sous le n°900 497 546 RCS TOURS, a cédé à M. LAVEAU Christopher, exploitant individuel sis "2 Les trépeaux" 86200 CEAUX EN LOUDUN, immatriculé sous le n°849 967 086 0012, son fonds de commerce de travaux forestiers. Cette vente a été consentie au prix de 3 000 €, avec entrée en jouissance au 30.04.2023. Les opérations, s'il y a lieu, seront réglées dans les dix jours suivant la publication légale, par la SASU LAVEAU CHRISTOPHER au siège social. Pour avis.

TRANSFERT DE SIEGE HORS
RESSORT (Greffe de départ)

AGREENVEST SAS au capital de 61 538 €
Siège social : 6, Place Jean Jaurès, 37000 TOURS
784835691 RCS TOURS

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de 6, Place Jean Jaurès, 37000 TOURS au 644 Rue des Grandes Tappes - Espace d'activité de Sennecé à MACON (71000) à compter du 07/07/2023 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS LE PRÉSIDENT

EXPERT PLUS

Cabinet et expertise comptable
Cabinet : 02 47 64 22 40
mail : contact@cabinexpertplus.fr
site internet : www.cabinexpertplus.fr

AUTRES

ABRM CONSEIL Société par actions simplifiée en cours de transformation en société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 30 rue André Theuriot 37000 TOURS
893 864 132 RCS TOURS

Suivant délibération en date du 15 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un titre moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui réintègre désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social resté fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 50 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

Président : Monsieur Marc RAYNAUD DE LAGE, demeurant 42 rue du Sergent BOUTEROU 37000 TOURS

Directeur général : Monsieur Antoine BERTON, demeurant 47 allée de l'Arty 45160 OLIVET

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Marc RAYNAUD DE LAGE, demeurant 174 rue du général Chanzy, 37000 TOURS et Antoine BERTON, demeurant 73 rue Albert Barberi 45160 OLIVET.

POUR AVIS

Le saviez-vous ? Les ventes par adjudication : un moyen pour devenir propriétaire à des conditions intéressantes. → L'acquéreur : Chacun peut l'être dans des conditions identiques à celles d'une vente terrain, mobilière ou à titre onéreux des immeubles. Les garanties : Le contrat de "OTI et la liberté des enchères garantissent une vente au juste prix et préservent les intérêts de chacun. Le caractère public d'une telle vente élimine toute possibilité de contestation postérieurement au prononcé de l'adjudication. L'engagement d'adjudication vaut titre de propriété. → La vente : Elle s'effectue traditionnellement à la bourse. L'acquéreur est obligatoirement représenté à l'adjudication par un avocat, qui apparaît au Bureau des ventes. Il est l'interlocuteur privilégié et le conseiller de son mandant. Un pouvoir lui est octroyé pour enchérir dans les limites des instructions écrites du mandant. Celui-ci doit consulter son avocat plusieurs jours avant l'audience de vente. → Les conditions de vente : Elles sont indiquées dans le cahier des charges qui peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance ou au cabinet de l'avocat chargé de la vente. → Le financement : Préalablement à l'audience de vente, l'enchérisseur doit remettre à son avocat un chèque de banque d'un montant suffisant pour couvrir les frais de procédure et publicités éventuels et taxés par un juge, les frais d'acquéreur, les droits d'ouverture de vente, les frais de publication hypothécaire et un pourcentage au moins égal à 1/10ème de l'enchère maximale envisagée. Le prix total d'acquisition comprend : le montant de l'enchère maximale ; les frais d'acte de vente, publicité, droits d'enregistrement, les émoluments de l'avocat. L'acquéreur a 3 mois, dans le quart de ses cas, pour payer le prix de l'acquisition, ce qui le laisse le temps de solliciter l'octroi d'un prêt bancaire. → La surenchère : Dans les dix jours qui suivent la vente, il importe qu'elle soit faite, par l'intermédiaire de son avocat, une surenchère d'un montant 10% sur le prix de l'adjudication. Ce droit est alors remis en vente sur la base de cette nouvelle mise à prix. Il ne peut y avoir de nouvelle surenchère.

légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein d'une usine 2 située au 62 route de Chiron à Richelieu.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.
Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 8h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier accompagné d'un dossier adressé au directeur désigné du développement durable et environnemental à la SNCF en retraite, M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant. M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :
le lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30,
le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et
le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.
A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable OHSE (02-47-53-63-73-ludovic.galerne@knauf.com).
Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 19/09/2023, il a été constitué une Société Civile dénommée :
SAF-IMMO
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de toutes propriétés bâties ou non bâties, ainsi que de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : 194 rue du Faubourg du Pont Neuf, 89000 POITIERS
Capital : 100 euros
Gérance : Flore AVEAU demeurant 194 rue du Faubourg du Pont Neuf, 89000 POITIERS
Agrément des cessions de parts : La cession des parts doit être constatée par écrit sous seing privé.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POITIERS.

ACTIVE AVOCATS

TAM-TAM I.C.E. (Terre, Air, Mer, Inter Comités d'Entreprises)
SARL au capital de 7 500 €
Siège social : POITIERS (86000) 28 rue Carnot
447 592 221 RCS POITIERS

DAU du 01.09.2023 : démission du gérant, M. David DAREXY à compter de ce jour, nomination en ses lieu et place M. Julien MATEO demeurant à LIMONEST (69780), 1750 route du Puy P'Or, à compter de ce jour.

nr-legales.com
Simplifiez vos démarches !
en ligne

Publications d'Annonces Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts : Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr

nr-legales.com
Pour publier ou consulter une annonce légale :
paiement par CB sécurisé

MARCHÉS PUBLICS
• Publication
• Dématérialisation
• Consultation et veille des appels d'offres
• Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS
www.pro-marchespublics.com
Tel : 02 47 60 62 11
support@pmp.com

PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE

1 Rédigez votre annonce
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaire(s)

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Forfait 20 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

	1 dépt.	3 dépts.	5 dépts.	Petits prix**	Demandes d'emploi***	Prix
Bonnes affaires Emploi Rencontres	Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC					
	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> 4,50€
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 9°
Immobilier Villégiature	Parution dans le Journal en € TTC					
	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°		
Auto - Moto Utilitaire	Parution dans le Journal en € TTC					
	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 9°	<input type="checkbox"/> 19°	<input type="checkbox"/> 37°		

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site dansnosvilles.fr

Auto - Moto Utilitaire

1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 9°	<input type="checkbox"/> 19°	<input type="checkbox"/> 37° €
3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 37°	<input type="checkbox"/> 73° €
4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 92° €
1 parution	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi	<input type="checkbox"/> 6°	 €

Vente d'animaux (SPREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats Forfait 24 mots en € H.T.

Vente d'animaux (parution mardi - samedi)	1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48° €
	3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 96° €

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options

Mot(s) supplémentaire(s)	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)	Prix
Photo	<input type="checkbox"/> x 0°45	<input type="checkbox"/> 0°90	<input type="checkbox"/> x 1°50	<input type="checkbox"/> x 2° €
Signe distinctif X		<input type="checkbox"/> 15°	<input type="checkbox"/> 4°50	<input type="checkbox"/> 6°50 €
Annonce en gras		<input type="checkbox"/> 4°50	<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 12° €
Frais de domiciliation		<input type="checkbox"/> 12°		 €

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement
 Indre-et-Loire Loir-et-Cher Indre Vienne Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées

Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Portable :

E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillers
0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

Réservé aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont envoyées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION n'a ni accès ni contrôle sur les données de votre annonce. Toute demande de rectification ou d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en nous adressant :
- par mail : 02.47.60.62.79
- par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service SPN, 222, avenue de Grammont, 37044 TOURS Cedex 1.
* Parution réservée offerte sur www.lanouvellerepublique.fr
** Petites annonces pour les Bénévoles Offres dont la valeur de bien est estimée à 50 euros maximum et aux biens d'habitat
Toutes les législations en vigueur ou objets exclusivement.
*** Emploi partiel ou à temps partiel.

**Publications d'Annonces
Officielles & Légales**
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire

Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher

Tel : 02 47 60 62 10

Indre

Tel : 02 47 60 62 79

Vienne

Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres

Tel : 02 47 60 62 10

ou par email

ao@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter
une annonce légale :

www.nr-legales.com

*paiement par CB sécurisé



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

Pro
MARCHÉS PUBLICS
Groupe La Nouvelle République

www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-pmp.com

Annonces Légales
Enquêtes publiques

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 9h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein d'un zone usiné 2 située au 62 route de Chiron à Richelieu.

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 9h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique pref-co@indre-et-loire.gouv.fr précisant « enquête KNAUF ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNGF en retraite. M. Pascal HARARD a été désigné comme suppléant.

M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :

le lundi 9 octobre 2023 de 9h30 à 11h30,

le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et

le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable QHSE (02 47 93 63 73 - ludovic.galerie@knauf.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Vie des sociétés

En date du 31/08/2023, l'associé unique de l'EUURL en liquidation JULES SEGURET au capital de 750 € ayant son siège social et de liquidation PANDINES 86500 USSON DU POTIQU immatriculé au RCS de Poitiers sous le numéro 517 554 549 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Jules SEGURET demeurant Pandines 86500 USSON DU POTIQU de son mandat, lui a donné quittance de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. Les comptes seront déposés et la société sera radiée au RCS de POITIERS. Pour avis, le liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/05/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée et acte de cession de fonds de commerce du 23/05/2023 et enregistré le 28/04/2023 PERRIN DAVID Capital social : 5 000 euros Siège social : 1 rue du Bec des Deux Eaux - 86500 SAULGE Objet : Restauration sur place et à emporter vente d'alcool licence restauration Président : PERRIN DAVID demeurant 1 rue du Bec des Deux Eaux - 86500 SAULGE Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaire : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Chaque action donne droit au vote. Agrément des cessions d'actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS POITIERS. Pour avis.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er septembre 2023, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, Société Civile de personnes, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARLE LE CHAREUIL

Capital : 30 000 €

Apports : Numéraires pour un montant de 30 000 €. Siège : La Chareuil 86510 CHAMPAGNE LE SEC. Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Clauses d'agrément : les cessions ou transmissions de parts sociales à un conjoint, à un ascendant, à un descendant, à un autre associé ou au conjoint d'un autre associé sont libres. Toutes les cessions ou transmissions de parts à une autre personne nécessitent l'accord d'associés représentant plus des trois quarts des parts sociales données à l'unanimité.

Gérance : Monsieur Eric ZIANS et Madame Jessica THOMAS, demeurant ensemble à 3 route de Civray 86510 CHAUNAY, sont nommés Gérants de la société pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Pour Avis et Mention - Les Gérants

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :

E-mail : ao@nr-communication.fr
Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com

IMMATRICULATION

FROMONT IMMOBILIER

Société civile immobilière

au capital de 500,00 euros

Siège social : 26, Grande Rue, 86510 CHAUNAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAUNAY du 07 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : FROMONT IMMOBILIER

Siège social : 26, Grande Rue, 86510 CHAUNAY

Objet social : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la transformation, l'aménagement, la construction, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous droits et biens immeubles bâtis ou non pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil susceptibles d'en favoriser le développement.

« éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 500,00 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Patrice FROMONT, né le 02 août 1969 à VALENCIENNES (59), demeurant 26, Grande Rue 86510 CHAUNAY

Madame Stéphanie FROMONT, née le 26 décembre 1973 à ST SAULVE (59), demeurant 26, Grande Rue 86510 CHAUNAY

86510 CHAUNAY

disposent d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Pour avis

La Gérance

IMMATRICULATION (SARL à capital fixe)

PatelStely

Société à responsabilité limitée

au capital de 6 000,00 euros

Siège social : 26, Grande Rue

86510 CHAUNAY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAUNAY du 07 septembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : PatelStely

Siège social : 26, Grande Rue, 86510 CHAUNAY

Objet social : Toute activité d'exploitation d'une épicerie, le commerce, la vente en vrac et au détail de divers produits d'alimentation générale, non alimentaires et du quotidien, de produits issus de l'agriculture biologique, naturels, locaux ou provenant de circuits courts, notamment fruits et légumes, produits frais et secs, produits laitiers, produits dérivés, produits du terroir, produits de boucherie-charcuterie avec découpe, boissons alcoolisées et non alcoolisées, produits d'hygiène et d'entretien, produits cosmétiques, Dépôt de gaz, de fleurs, de pain et de journaux. Réalisés co-loc. Livraison à domicile.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 6 000,00 euros

Gérance : Monsieur Patrice FROMONT, demeurant 26, Grande Rue 86510 CHAUNAY

Madame Stéphanie FROMONT, demeurant 26, Grande Rue 86510 CHAUNAY

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS

Pour avis

La Gérance

IMMATRICULATION (SARL à capital fixe)

K'LU HOUSE

Société à responsabilité limitée

au capital de 3 000,00 euros

Siège social : 28, rue Carnot

86000 POITIERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POITIERS du 30 août 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : K'LU HOUSE

Siège social : 28, rue Carnot, 86000 POITIERS

Objet social : Coiffure homme, barbier et vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital social : 3 000,00 euros

Gérance : Monsieur Luka GENDRE, demeurant 67, rue Théophraste Renaudot 86000 POITIERS

Monsieur Marivel POGHOSYAN, demeurant 67, rue Théophraste Renaudot 86000 POITIERS

Monsieur Lucas SOUL, demeurant 7, rue de l'Arceau 86000 POITIERS

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de POITIERS.

Pour avis

La Gérance



CARAPITO

Société à responsabilité limitée au capital de 210 000 euros

Siège social : Centre Rouffé - Les Minères de Payré

Payré - 86700 VALENCIEN-POITOU

86116 POISSY-POITIERS

Par décision en date du 08/09/2023, l'associée unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de location de fonds et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Suivant acte signé électroniquement le 04/09/2023, il a été constitué une SARL dénommée :

Dénomination : JCS Invest

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition par tous moyens, la souscription et la cession de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, parts d'intérêts, droits ou biens immobiliers, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés, entreprises commerciales, industrielles, financières et/ou immobilières, ou groupements d'intérêt économique, créés ou à créer ; l'achat, la vente, l'administration, l'animation, la gestion, la représentation de toutes sociétés, titres, parts ou groupements de toute nature ; toutes prestations de services, au profit de toutes entreprises françaises ou étrangères ou filiales et sociétés dépendant du groupe.

Siège social : 22, rue allée du Haut Paltou - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Capital : 2 244 000 €

Gérance : Mme Bernadette FORT épouse GIRAULT, demeurant 40 rue de l'Ormeau - 37550 SAINT-AVERTIN et Mme Camille GIRAULT épouse FLOUX, demeurant 22, rue allée du Haut Paltou - 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de POITIERS



TEN FRANCE - SCP d'avocats

23 rue Victor Grignard - Pôle République - Secteur 2 86000 POITIERS

NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT PERMANENT

SOCIÉTÉ ANONYME POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PARC DE LISIRS DE SAINT CYR

Société anonyme d'économie mixte

Au capital de 38 112,25 Euros

Siège social : 178, rue Blaise Pascal

86130 SAINT CYR

RCS POITIERS 338 009 213

Aux termes d'un procès-verbal du conseil d'administration du 26 mai 2023 les administrateurs ont constaté que :

- SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SEUIL DU POTIQU, administrateur a démissionné le 14 avril 2023 en qualité de représentant permanent Monsieur Alexis GABRIT en remplacement de Madame Julie REYNARD.

Pour avis Le Conseil d'Administration

DISSOLUTION ANTICIPÉE

DMS Conception

Société par actions simplifiée en liquidation

Au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 178, rue Blaise Pascal, 86000 POITIERS

Siège de liquidation : 86000 POITIERS

861 471 627 RCS POITIERS

Aux termes d'une délibération en date du 31 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 juillet 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Alain DOMS, demeurant 21, rue Ravagion, 86000 POITIERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 178, rue Blaise Pascal 86000 POITIERS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de POITIERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BEMA

Société civile immobilière en liquidation

Au capital de 1 000,00 euros

Siège social : 14, cité de l'Étang

79140 COMBRAND

Siège de liquidation : 14, cité de l'Étang

79140 COMBRAND

RCS NIORT 789 047 263

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 08 août 2023 au siège de la liquidation à COMBRAND a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Eric BEMA, demeurant 14, cité de l'Étang, 79140 COMBRAND de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quittance de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NIORT, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

KELICE

SAS au capital de 100 €

Siège : 6 Les Broies 86700 CHATILLON

907208282 RCS de POITIERS

Par décision de l'AGE du 08/09/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommée liquidateur M. GUILLEMIN Kélian 77 bis chemin de l'observatoire, 86190 QUINCAY, et fixé le siège de liquidation au RCS de la correspondance et tous actes et documents seront adressés à 6 Les Broies, 86700 CHATILLON. Mention au Siège de POITIERS.

CESSATION DE GARANTIE

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité LES CLES DE LUCIE 25 rue DES PASSSEMENTIERS 37070 VERETZ, immatriculée au RCS 852622190 pour ses activités de :
- **TRANSACTION IMMOBILIERE** depuis le 26 07 2019
- **GESTION IMMOBILIERE** depuis le 26 07 2019
auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.
©

Enquêtes publiques

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Portant ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Patureaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivation des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête cadastrale pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues. Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogues, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'installation de périmètres de protection du forage des Patureaux à Noyant-de-Touraine.
Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 au 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.
Monsieur Roland LESSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.
Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>
Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.
Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les versera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.
En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-loisurieu@indre-et-loire.gouv.fr
Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine.
- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr
Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits fins en polystyrène expansé au sein d'un site 2 situé au 62 route de Chiron à Richelieu.
Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique ou sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.
Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 8h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.
Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique pref-ep@indre-et-loire.gouv.fr (préciser « enquête KNAUF »).
Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant.
M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :
le lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30,
le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et
le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.
A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable OHSE (02 47 63 63 73 - ludovic.galerne@knauf.com).
Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

nr-legales.com
Publiez vos annonces légales

en ligne

- En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.
- PUBLICATION D'ANNONCES
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION DE PUBLICATION
- PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Contact : 02 47 60 62 70
legales@nr-communication.fr

Publications d'Annonces Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :
Indre et Loire
Tél : 02 47 60 62 10
Loir et Cher
Tél : 02 47 60 62 10
Indre
Tél : 02 47 60 62 79
Vienne
Tél : 02 47 60 62 79
Deux-Sèvres
Tél : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr

Pour publier ou consulter une annonce (égale) :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

MARCHÉS PUBLICS
• Publication
• Dématérialisation
• Consultation et veille des appels d'offres
• Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS
www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-mp.com

la Nouvelle République **PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE** Centre Presse

1 Rédigez votre annonce
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

Mot(s) supplémentaires(s)

2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce
Forfait 20 mots. Réservez aux particuliers (Cocher les cases correspondant à votre annonce)

	1 dépt.	3 dépt.	5 dépt.	Petits prix**	Demandes d'emploi***	Prix
Bonnes affaires	<input type="checkbox"/> 6°50	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/> 4,50° €
Emploi	<input type="checkbox"/> 13°	<input type="checkbox"/> 26°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 10°	<input type="checkbox"/> 9° €
Rencontres	<input type="checkbox"/> 16°	<input type="checkbox"/> 32°	<input type="checkbox"/> 64°	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 10° €
1 parution	<input type="checkbox"/> 5°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 3°	<input type="checkbox"/> 2,50° €
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mardi					

Parution dans le Journal et sur Internet* en € TTC

1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48° €
3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 95° €
4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 32°	<input type="checkbox"/> 66°	<input type="checkbox"/> 124° €
1 parution	<input type="checkbox"/> 8°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> €
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Jeudi			

Immobilier Villégiature

Diffusez GRATUITEMENT votre annonce immobilière sur le site dansnosvilles.fr

1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 9°	<input type="checkbox"/> 19°	<input type="checkbox"/> 37° €
3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 17°	<input type="checkbox"/> 37°	<input type="checkbox"/> 73° €
4 semaines (8 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 52°	<input type="checkbox"/> 92° €
1 parution	<input type="checkbox"/> 6°	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> €
	<input type="checkbox"/> Samedi ou <input type="checkbox"/> Mercredi			

Auto - Moto Utilitaire

Vente d'animaux (SREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats Forfait 24 mots en € H.T.

1 semaine (2 parutions)	<input type="checkbox"/> 12°	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48° €
3 semaines (6 parutions)	<input type="checkbox"/> 24°	<input type="checkbox"/> 48°	<input type="checkbox"/> 96° €

Vente d'animaux (parution mardi + samedi)

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

Options	Parution unique	1 semaine (2 parutions)	3 semaines (6 parutions)	4 semaines (8 parutions)
Mot(s) supplémentaire(s) x 0°45 x 0°90 x 1°50 x 2°
Photo	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 15°	<input type="checkbox"/> 4°50	<input type="checkbox"/>
Signe distinctif X	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Annonce en gras	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frais de domiciliation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(Obligatoire pour les annonces recourtes)			

Pour 3 départements, choisir les départements limitrophes uniquement **Centre Presse** **La Nouvelle République**

Indre-et-Loire Loir-et-Cher Indre Vienne Deux-Sèvres

Prix total de votre annonce €

3 Paiement et coordonnées (Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
Paiement par chèque à l'ordre de : **NR COMMUNICATION**
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : Prénom :
Adresse :
Tél. : Portable :
E-mail :

4 Adressez-nous votre annonce

> Par courrier
NR Communication - Service Petites Annonces Particuliers
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

> Par téléphone auprès de nos conseillers
0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

Réservé aux particuliers Du lundi au vendredi 9h-12h

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont envoyées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos annonces. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION n'a ni accès ni droit de vision d'Internet. Votre annonce sera en ligne à partir des motifs de contact de tous. Une annonce sera en vente à une seule adresse à la compétence des tribunaux. Vous pouvez être joint Photo, de notification et d'appel aux données vous concernant, par votre propre accord en vous adressant :
- par mail : legales@nr-communication.fr
- par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République Centre Presse, Service SPH, 222, avenue de Grammont, 37044 TOURS Cedex 1.
* Parution réservée offerte sur www.lanouvellerepublique.fr
** Prix indicatif pour les Bonnes Affaires dont la valeur de bien est estimée à 50 euros maximum et aux biens d'occasion
Toutes les législations en vigueur ou objets exclusivement.
*** Prix par semaine hors taxes.

la Nouvelle République Centre Presse

20 les annonces | indre-et-loire

La Nouvelle République
Dimanche 15 octobre 2023

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr
Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com

Divers

ALTANOT NOTAIRES CONSEILS

6 bis Boulevard Béranger
37000 Tours

SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI DEPOSITION

Article 1007 du Code civil - Article 1378-1 Code de procédure civile -
L012016-1547du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 13 janvier 2023,
Madame Marie Françoise BLANCHARD, née à CROCQ (23260), le 12 mars 1938,
dépouillée à CHAMBRAY LES TOURS (37170) le 17 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes
du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître
Jean-Claude CHEVALIER, Membre de la société dénommée « ALTANOT Notaires conseils », société d'exercice libéral à responsabilité limitée, habilité en tant que notaire à TOURS (Indre-et-Loire), 6 Bis Boulevard Béranger, le 6 octobre 2023, auquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Claude CHEVALIER, notaire à TOURS (Indre-et-Loire), 6 Bis Boulevard Béranger, référence CROPCEN - 37008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de TOURS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.
Encas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me CHEVALIER

Enquêtes publiques



ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N° DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FONDETTES

Par arrêté A2023171 du 8 septembre 2023, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification n° du plan local d'urbanisme (PLU) de Fondettes.
Au terme de cette enquête, le projet de modification n° du PLU sera approuvé par le Conseil métropolitain.
A cet effet, M. TONNELLE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Mme DUPUY en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.
L'enquête publique se déroule à la Mairie de Fondettes, siège de l'enquête publique, durant 30 jours, du jeudi 12 octobre 2023 à 9h00 au jeudi 16 novembre 2023 à 17h30, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, où chacun peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.
Un dossier identique et un registre d'enquête sont déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Ce dossier est également consultable sur les sites internet de la ville de Fondettes : www.fondettes.fr et de la Métropole : www.tours-metropole.fr.
De même, il est consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Fondettes aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Fondettes - 35 rue Eugène Guin - CS 80018 - 37200 Fondettes. Elles peuvent également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep@lu.fondettes@tours-metropole.fr.
Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables sur le site internet de la Ville de Fondettes : www.fondettes.fr.
Le dossier comporte notamment les avis des personnes publiques associées et la décision de l'Autorité environnementale.
Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Fondettes :
- jeudi 12 octobre 2023 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 16 novembre 2023 de 14h00 à 17h30
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Fondettes pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Fondettes et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Fondettes.
Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone à la Direction de l'aménagement urbain de la Mairie de Fondettes au 02 47 88 11 30 ou par courrier électronique à : urbanisme@fondettes.fr

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 9h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relatif(e) à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein d'une usine 2 située au 62 route de Chinon à Richelieu.
Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public et par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :
<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 9h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 9h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu auquel le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier adressé au commissaire enquêteur adressé au maire de Richelieu ou sur l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr précisant « enquête KNAUF ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNGF En retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant.

M. Gérard CAUDRELIER se tient à la disposition du public en mairie de Richelieu :
- le lundi 9 octobre 2023 de 9h30 à 11h30,
- le mardi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et
- le mardi 24 octobre 2023 de 9h45 à 12h45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.
Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivés du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.
La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable OHSSE
(02 47 93 63 73 - ludovic.galerne@knauf.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pour l'ouverture d'enquête publique sur la déclaration d'utilité publique du projet d'exploitation du forage des Patu-reaux à Noyant-de-Touraine, l'autorisation environnementale de dérivée des eaux souterraines, de prélèvement et de distribution d'eau destinée à des fins de consommation humaine, et sur l'enquête parcelaire pour l'établissement de périmètres de protection au profit du S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogués.

Il sera procédé en mairie de Noyant-de-Touraine à une enquête publique relative à la demande présentée par le S.I.A.E.P Noyant Pouzay Trogués, aux fins de réaliser les travaux nécessaires à l'exploitation et à l'installation de périmètres de protection du forage des Patu-reaux à Noyant-de-Touraine.
Le dossier d'enquête, sur support papier, sera consultable 9 octobre 2023 à 9h00 et 8 novembre 2023 à 17h00 en mairie de Noyant-de-Touraine.

Monsieur Roland LEISSMEISTER a été désigné par le tribunal administratif en qualité de commissaire enquêteur.
Des informations relatives à l'enquête seront également consultables sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire :
<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre sera à la disposition du public en mairie de Noyant-de-Touraine (1 place de la Mairie) qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à la mairie, à l'attention du commissaire enquêteur qui les verra et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante : pref-ep-tours@indre-et-loire.gouv.fr.

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Noyant-de-Touraine :
- Le lundi 9 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 26 octobre 2023 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 8 novembre 2023 de 14h00 à 17h00
Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Michel Forgeon (président du SIAEP) - Tél. 02.47.65.82.03 - mairie@noyant-de-touraine.fr.
Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la préfecture et à la mairie de Noyant-de-Touraine un an après la date de clôture de l'enquête.

Vie des sociétés

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Sigma One
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 97 rue Georges Courteline 37260 MONTS
822 713 059 RCS TOURS
L'AGE du 31/08/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter du 31/08/2023. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Louis ROUCHER demeurant 11 rue Berthelet 37000 TOURS et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours à réaliser (facil) et acquiescer le passif. Le siège de liquidation est fixé 97 rue Georges Courteline 37260 MONTS. C'est à cette adresse que la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de TOURS.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIZZACATHY
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue des Sports,
37210 PARCAY-MESLAY
Siège de liquidation : 2 rue des Sports,
37210 PARCAY-MESLAY
840 354 294 RCS TOURS

Aux termes d'une décision en date du 14 septembre 2023, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Catherine BOURFON demeurant 2 rue des Sports, 37210 PARCAY-MESLAY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Centre des formalités compétent

Pour avis
Le Liquidateur

CHANGEMENT DE GÉRANT

ALVA
SCI au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 21 rue Audenat DAMAS 37700 SAINT PIERRE DES CORPS
RCS TOURS 80804501

Le 12/09/2023, PAR AGE, il a été décidé de nommer un nouveau gérant, Monsieur FERREIRA Avelino demeurant 21 rue Audenat DAMAS 37700 SAINT PIERRE DES CORPS, à compter du 12/09/2023 en remplacement de Madame JENIN Laurence Démonstraire.

Etude Notarial de Maître MODOT et Maître DOURDOUILLE

10 Avenue Du Colonel Soufflet
37150 LA CROIX-EN-TOURAINNE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI FOUASSIER
Au capital de 150 €
Droit le siège est à 1 Rue des Moriers
37310 - SUBLAINES
Immatriculée au RCS DE TOURS sous le n° 448 901 249

Aux termes d'une délibération en date du 20 Avril 2021, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 20 Avril 2021. Et sa mise en liquidation amiable. Mr Jacky FOUASSIER, demeurant à SUBLAINES - 1 Rue des Moriers, agit en qualité de liquidateur et dispose des pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquiescer le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : 1 Rue des Moriers.
Le dépôt et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de TOURS.
Pour Avis le liquidateur

MODIFICATION DE GERANT

SCI LOTOVET
Société civile immobilière
au capital de 1 524,48 euros
Siège social : 10 boulevard Jean Jaures
37510 BAILLANT MIRE
382 703 817 RCS TOURS

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 21/09/2023, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean VANDOOREN, gérant, survenu le 24/03/2023 et ont nommé Monsieur Olivier VANDOOREN, demeurant 38 rue de l'Alma, 92060 ANNIERS SUR SEINE en remplacement. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence. Pour avis La Gérance.

HN AVOCATS

21 rue Edouard Vaillant 37000 TOURS
tours@hsenlegal.com

B.S.ENVIRONNEMENT - Réduction de capital

B.S. ENVIRONNEMENT
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 400 010 euros
ramené à 846.093 euros
Siège social : Zone Industrielle de Marigny
Rond-point de l'Aviation 37210 PARCAY-MESLAY
429 217 268 RCS TOURS

Aux termes d'un procès-verbal de l'AGE du 7/8/2023 et de la grérance du 6/10/2023, le capital social a été réduit d'une somme de 553.917 euros, pour être ramené de 1.400.010 euros à 846.093 euros par rachat et annulation de 91 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
Article 7 - Capital social
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à un million quatre cent mille dix euros (1.400.010 €).

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à huit cent quarante-six mille quatre-vingt-treize euros (846.093 €).

SARL LAUBE DES SENS
Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 5 rue Saint-Julien 37150 BLERE
Siège de liquidation : 30 route de la Clémenceance 41400 FAVEROLLES SUR CHER
840 775 795 RCS TOURS

L'AGO du 05/04/2022, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Mme Anne-Sophie GREZ CHARLITEAU 26 rue de la Croix de Beauchene 37150 BLERE et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/10/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Tours.



CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée-Saint-Victor

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOURS du 9 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : LU DEVELOPPEMENT
Siège : Guault, 37340 CLERE LES PINS
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : L'acquisition, la souscription, l'investissement, la gestion d'un portefeuille de participations, de valeurs mobilières et de biens mobiliers, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle ; L'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autrement, et la vente de tous biens et droits immobiliers ; La construction sur ces terres d'immeubles pour son compte ; L'administration, l'entretien, l'exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement des biens ; La réalisation de tous travaux d'améliorations et de toutes nouvelles installations conformément à la destination desdits biens pour le compte de la Société ; La fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire ; La réalisation de toutes affaires ou entreprises ; L'achat, vente et location de biens meubles, matériels et véhicules ; Les prestations de conseil en développement et en organisation, l'animation, le conseil en management et les prestations administratives à destination des entreprises ; La production et la commercialisation d'électricité à partir d'énergies renouvelables et en particulier de panneaux photovoltaïques

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessations d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Lucie GIRAULT, demeurant 2442 route de Savigné sur Lathan, Couaillé, 37330 SOULIGNÉ.
Directeur général : Monsieur Jonathan FLASSAIS, demeurant 2442 route de Savigné sur Lathan, Couaillé, 37330 SOULIGNÉ.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS.
POUR AVIS, La Présidente

CERFRANCE VAL DE LOIRE

8 rue Pasteur
41260 La Chaussée-Saint-Victor

Suivant acte SSP du 12/09/2023 constitution de la SASU :
holding La Crapaud
Capital social : 160 875 euros.

Siège social : La Gaudarderie 37370 MARRAY
Objet : L'acquisition, la souscription, la gestion d'un portefeuille de participations et de valeurs mobilières, tous droits y afférents ainsi que leur revente éventuelle, dans toutes entreprises ou sociétés commerciales, industrielles, agricoles, financières ou autres, l'acquisition, par voie d'achat, d'échange, d'apport autrement, et la vente de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux, meublés ou non meublés ainsi que tous biens immobiliers quelconques, la construction, l'acquisition, l'entretien, l'administration et l'exploitation par location ou autrement de tous immeubles à usage d'habitation, professionnels ou autre et de tous terrains, l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation d'un ou des immeubles devenus inutilisés à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, la fourniture de prestations administratives, stratégiques, juridiques, comptables, financières ou de gestion d'entreprises auprès des filiales dont la société est associée ou actionnaire et d'une façon plus générale le développement des activités du groupe, la réalisation d'opérations de trésorerie, du crédit (telles que prêt, avance en compte-courant, cautionnement, ...) avec les sociétés liées, l'étude, la création, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la grérance de toutes affaires ou entreprises.

Président : M. Nicolas GICQU demeurant au siège social

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :
Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent.

Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès à capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés résultant d'une décision collective des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS TOURS

Etude Notarial de Maître MODOT et Maître DOURDOUILLE

19 Avenue Du Colonel Soufflet
37150 LA CROIX-EN-TOURAINNE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI FOUASSIER
Au capital de 150 €
Droit le siège est à 1 Rue des Moriers
37310 - SUBLAINES
Immatriculée au RCS DE TOURS sous le n° 448 901 249

Mr Jacky FOUASSIER, demeurant à SUBLAINES - 1 Rue des Moriers, agit en qualité de liquidateur et dispose des pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours à réaliser (facil) et acquiescer le passif. Le siège de liquidation est fixé 97 rue Georges Courteline 37260 MONTS. C'est à cette adresse que la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au GTC de TOURS.

Pour Avis Le liquidateur

Annonces Légales

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République Dimanche et autres presses habilitées :

E-mail : aof@nr-communication.fr
Tél : 02 47 60 62 10
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com

Enquêtes publiques

**PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique est ouverte du lundi 9 octobre 2023 à 8h30 au mardi 24 octobre 2023 à 12h45 sur la commune de Richelieu relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST en vue de la réorganisation de son activité et de la création d'une nouvelle zone de stockage de produits finis en polystyrène expansé au sein d'une usine 2 située au 62 route de Chiron à Richelieu.

Les informations relatives à l'enquête publique et les observations et propositions émises par le public par voie électronique sont mises en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>

Le dossier est déposé en mairie de Richelieu où il est également consultable sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté toute fermeture exceptionnelle, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis, de 8h30 à 12h45 et de 14h à 17h, les mardis, de 8h30 à 12h45 et les samedis de 10h à 12h.

Un registre est ouvert en mairie de Richelieu pour que le public y présente ses observations et propositions qui peuvent également être formulées par courrier à l'adresse suivante : adresse en mairie de Richelieu, ou sur l'adresse électronique pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr précisant « enquête KNAUF ».

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans est M. Gérard CAUDRELIER, adjoint au directeur délégué du développement durable et environnement à la SNCF en retraite. M. Pascal HAVARD a été désigné comme suppléant.

M. Gérard CAUDRELIER se tiendra à la disposition du public en mairie de Richelieu :
le lundi 9 octobre 2023 de 8h30 à 11h30,
le jeudi 12 octobre 2023 de 14h à 17h et
le mardi 24 octobre 2023 de 8h45 à 12h45.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire délivrera un arrêté d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la société KNAUF INDUSTRIES OUEST.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Richelieu et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Ludovic GALERNE, responsable CHSE (02 47 93 63 73 - ludovic.galerne@knauf.com).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Vie des sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/09/2023, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole, Société Civile, présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : GFA DE LA COMBAUDIERE.

Capital : 2 000 €
Apports : Numéraires pour un montant de 2000 €
Siège : 11a Combaudière 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE.
Objet : Le groupement a pour objet :

- la propriété, la gestion, l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole comptant son patrimoine ;
- l'achat et la mise à bail de tous les immeubles à destination agricole ;

- et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et ne soient pas incompatibles avec la législation propre au GFA.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation du groupement au Registre du Commerce et des Sociétés.
Clause d'agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales à d'autres personnes ne peut intervenir qu'avec l'agrément des associés, donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.

Gérance : M. Laurent GAGNAIRE, demeurant 1 La Combaudière 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE, et M. Philippe GAGNAIRE, demeurant 2 La Combaudière 86160 CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE, sont nommés Gérants du groupement pour une durée illimitée.

Le groupement sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers. Pour Avis et Mention - Les Gérants

EARL DE SALVERT

Société civile
Siège social : 9 rue de Salvert 86120 MORTON
SIREN 431 884 949 RCS POITIERS

L'associé unique, le 01/09/2023 :
- a décidé de réduire le capital de 115 290 € ramenant le montant du capital de 193 010 € à 67 710 € ;
- a décidé d'augmenter le capital par voie d'apport de 32 301 € en numéraire portant le montant du capital de 67 710 € à 100 011 € ;

- a désigné en qualité de Gérant Mme Angélique CHAROTTE épouse DROCHON, Etat antérieurement seul Gérant M. William DROCHON. Sont désormais Gérants M. William DROCHON, et Mme Angélique CHAROTTE épouse DROCHON, demeurant ensemble au 19 rue du Préreux 86120 MORTON.

- a décidé de proroger la durée de la société, qui doit expirer le 18.06.2040, pour une durée de 59 nouvelles années à compter de cette date.

Ces décisions prennent effet au 01/09/2023.
Pour Avis et mention - Les Gérants

MODIFICATION DU CAPITAL

BEAUTE BIO SARL unipersonnelle au capital de 10 000 €
Siège social 2 place Emile Zola 86100 CHATELLERAULT RCS Poitiers 502 555 840

Le 30/09/2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 10 000 € par incorporation de réserves, pour le porter à 20 000 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés consécutivement

MODIFICATION DE GERANT

SCMP SARL Société à responsabilité limitée au capital de 7 625 euros Siège social : 13 Avenue de Ouadougou 86200 LOUDUN RCS 453 673 RCS POITIERS

Suivant assemblée générale extraordinaire en date du 01/04/2023, constatant le décès du gérant unique Monsieur Eric TA survenu le 21 novembre 2022 à Chasseneuil du Poitou (86), a été nommé en remplacement Monsieur Ngoc Canh TA demeurant 23 Route des Lavoisirs 86490 COLOMBIERS.

Mentions sera faite au RCS de Poitiers.
Pour avis.

NIVIN

Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000 euros
Siège social : 51, rue du Moulin, 79230 AIFFRES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 octobre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NIVIN
Siège : 51, rue du Moulin, 79230 AIFFRES

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 30 000 euros

Objet : la propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ; exceptionnellement, la vente des biens et droits dont elle est propriétaire ; l'achat, la production et la vente d'énergie solaire photovoltaïque et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières se rapportant à toutes sources d'énergies renouvelables permettant la production d'électricité ; toutes activités de promotion immobilière.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société HOLDING WINAGSA, société à responsabilité limitée au capital de 85 000 euros, dont le siège social est 33, rue René Leroy, 79000 NIORT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 911 638 223 RCS NIORT, représentée par Monsieur Vincent ALDHUJLO-MATEOS, Gérant.

Directeur général : La société HOLDING NFD, société à responsabilité limitée au capital de 70 000 euros, dont le siège social est 51, rue du Moulin, 79230 AIFFRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 873 172 267 RCS NIORT, représentée par Monsieur Nicolas DUPEUX, Gérant.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NIORT.
POUR AVIS. Le Président

SCEA GORIN DIDIER

Société civile
Au capital de 7 500 €
Siège social : 2 rue de la Folie 79600 AIRVAULT
SIREN 490 907 534 RCS NIORT

Société en liquidation
Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2023, la collectivité des associés :

- a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité de l'article 1844-7 paragraphe 4 du Code Civil a nommé comme Liquidateur Mme Séverine GORIN, demeurant au 2 Vallée de Desmouines, Veluché 79600 ASSAIS-LES-JUMENTAUX et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif ;
- a décidé de fixer le siège de la liquidation au 2 rue de la Folie 79600 AIRVAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Ces modifications prennent effet à compter du 30/09/2023.

Le détail des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Niort. Pour avis et mention. Le Liquidateur

ABSIE VOYAGES

SARL au capital de 25 000 euros
Siège social : 20 rue de la Sauszie
79240 L'ABSIE
331 634 362 RCS NIORT

Par décision en date du 31/08/2023, l'associé unique a pris acte de la démission de Laurent SECHET de ses fonctions de gérant à compter du 31/08/2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis.

GRUPE IMMOBILIER AM

SAS au capital de 150 000,00 €
Siège social : 13 AV DE LA REPUBLIQUE 79000 NIORT
353 845 294 RCS NIORT

L'AGM du 28/09/2023 a, pris acte que le mandat de CEGEF RECHARD ET ASSOCIES, Commissaire aux comptes fiduciaire est arrivé à expiration, et en vertu de l'art. L. 227-9-1 du code de commerce, décidé de ne pas le renouveler.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ARYANA
SASU au capital de 1000 € Siège Social : appt 3-6 rue doyenne 86000 POITIERS RCS de POITIERS

Par AGE du 01/09/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 6 square surcouf 91350 GRIGNY, à compter du 01/09/2023. Radiation au RCS de POITIERS et immatriculation au RCS de EVRY

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LABEL REVOV
SASU au capital de 7500 € Siège Social : 111 avenue Victor Hugo 75116 PARIS RCS de PARIS

L'associé unique, en date du 09/10/2023, a décidé de transférer le siège social au 20, avenue de la Loge 86440 MIGNÉ AUXANÇES, à compter du 09/10/2023. Présidence : Yassine ENNAJRI, 12, rue de petit Nieu 86360 MONTAMISE. Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de POITIERS

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée LES ROCHES GUERIN

Société civile
Au capital de 79 500 €
Siège social : 51 rue du Luxembourg 86200 LOUDUN
SIREN 419 417 498 RCS POITIERS

Aux termes d'une délibération en date du 30/05/2023, la collectivité des associés :

- a décidé la modification de la société antérieurement constituée sous la forme de EARL qui devient une SCEA avec conservation de la forme de société civile. Les statuts ont été entièrement réécrits en conséquence.

- a décidé la modification de la dénomination sociale. Celle-ci sera désormais SCEA LES ROCHES GUERIN.

- a décidé la modification des conditions d'agrément. Antérieurement, toute cession de parts ne pouvait avoir lieu qu'avec l'agrément des associés. Désormais, les cessions ou transmissions de parts sociales entre associés sont libres. Toutes les cessions ou transmissions de parts à un autre personne nécessitent l'accord unanime d'associés représentant plus des 3/4 du capital social sur première convocation et la moitié du capital sur seconde convocation.

Ces décisions prennent effet au 30/05/2023
Pour Avis et mention - Les Gérants

EARL HELIX-PARADIS

Société civile en liquidation
Au capital de 7 600 €
Siège social : 9 Les Varennes, Cersay
79290 VAL-EN-VIGNES
SIREN 750 907 081 RCS NIORT

Liquidateur : M. Patrick TESTON, demeurant 9 Les Varennes, Cersay 79290 VAL-EN-VIGNES

L'associé unique, le 4 octobre 2023, a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31 décembre 2019. Les comptes ont été déposés par le Liquidateur au Greffe du Tribunal de Commerce de NIORT.
Pour avis et mention - Le Liquidateur

Divers

DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

SCI DMC
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : 25 rue Armand Caillaud - 86170 NEUVILLE-DE-POITOU
478 129 844 RCS POITIERS

Par ordonnance en date du 16 mars 2021, le Président du Tribunal Judiciaire de POITIERS a désigné le SELARL A.JASSOCIES, prise en la personne de M. Franck MICHEL, 10, rue des Grandes Ecoles, 86000 POITIERS, en qualité d'Administrateur Provisoire de la société SCI DMC, 25, rue Armand Caillaud, 86170 NEUVILLE-DE-POITOU, SIREN 478 129 844, à l'effet de :

- convoquer une Assemblée Générale permettant la désignation d'un nouveau gérant aux fins de pouvoir, à la fois permettre le fonctionnement normal de la SCI DMC, et la réélaboration du compromis de vente du 27 octobre 2020.

Pour avis

L'administrateur provisoire
Maitre Franck MICHEL

Professionnels du chiffre et du droit
un service rapide, simple, sécurisé...
vos annonces légales et judiciaires en ligne, publiées dans toute la presse habilitée en France
pro-legales.com
Pour tout renseignement merci de nous contacter au 02 47 60 62 13 / pro-legales@nr-communication.fr

Publications d'Annonces Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :

Indre et Loire
Tél : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tél : 02 47 60 62 10

Indre
Tél : 02 47 60 62 79

Vienne
Tél : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tél : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
paiement par CB sécurisé

nr-legales.com
Groupe La Nouvelle République

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

Pro MARCHÉS PUBLICS
Groupe La Nouvelle République

www.pro-marches-publics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-pmp.com